

## Réponses municipales à des interpellations ou questions du Conseil communal N° 3 / 2025

### Séance du 12 mai 2025

#### Question du Conseiller Antoine Blondel – 7 décembre 2024

Extrait du procès-verbal : « M. Antoine Blondel constate, à la suite de l'entrée en vigueur du nouvel horaire du 15 décembre, une grande dégradation du lien entre les hauts de Lutry et l'ouest lausannois en termes de transports publics. En effet, pour rejoindre Crissier il est nécessaire de faire plusieurs changements alors qu'il n'en fallait qu'un par le passé et cela avec des temps de changement très courts qui sont impossible à respecter à certaines heures. Cela allonge les trajets de 20 à 30 minutes. Il ajoute que la gare de Bossières risque d'être de plus supprimée et qu'il a été constaté que le bus 47 n'attend pas la correspondance ni à Val-Vert ni à Pully. Il observe également que depuis Jordillon pour descendre dans le Bourg de Lutry, il faut 40 minutes de trajet, quel que soit le moyen de transport. Le plus simple étant de prendre le train pour Pully ou Lausanne pour revenir à Lutry, ce qui est vraiment paradoxal. Il souhaite donc que les transports publics ne soient pas négligés à Lutry. »

#### Réponse

En préambule, la Municipalité tient à rappeler que le maintien et le développement d'une offre qualitative de transports publics et au cœur de ses priorités, ce qui ressort d'ailleurs de son programme de législature. Pour rappel :

- En 2019, les lignes 68-39 ont été réorganisées ;
- En 2021, la ligne 47 a été prolongée jusqu'à Pra Grana ;
- Entre 2020 et 2021, une image directrice des transports publics a été réalisée à l'échelle de l'Est-lausannois ;
- En 2022, la Municipalité s'est empoignée à sauver le service Taxibus qui devait être supprimé pour raison d'économie ;
- Fin 2024, le représentant de la Municipalité au sein du Conseil d'administration des TL s'est battu pour que les TL tiennent leurs engagements et renforcent la ligne 68 en 2025 comme promis ;
- Fin 2024 - début 2025, des discussions ont eu lieu entre les TL et l'administration communale pour améliorer la ligne 69.



Concernant une éventuelle suppression de la desserte de la gare de Bossière, la Municipalité s'est systématiquement engagée pour y maintenir une offre de qualité. Ces dernières années, lorsqu'un nouvel horaire de transports publics a été mis en consultation et qu'il péjorait cette gare, elle a toujours fait opposition. Néanmoins, la planification des horaires de transports publics ne relève pas de la compétence communale. En outre, il convient de garder en tête qu'en 2023, sur les jours ouvrables, un trafic journalier moyen de 140 passagers a été comptabilisé dans cette gare, contre 1'800 voyageurs dans celle de Lutry et 1'100 passagers à la gare de La Conversion. Au vu de ces chiffres, il s'avère complexe d'exiger une meilleure desserte de la gare de Bossière au détriment d'autres gares lutriennes ou de l'agglomération. Sans compter que la gare de Bossière ne sera pas dans l'immédiat mise en conformité avec la LHAND et que le tissu urbain qui l'entoure est peu densifié et n'est pas amené à beaucoup se développer.

Ces dernières années, la Municipalité a obtenu que le tracé de la ligne 69 soit revu afin de créer un arrêt de transports publics pour desservir la gare de Bossière. Force est de constater que les montées et descentes à celui-ci sont quasiment nulles.

À propos du trajet en bus entre les arrêts Jordillon et Voisinand, il est estimé à environ 30 minutes sur la base des applications usuelles relatives aux horaires de transports publics. Un changement de bus est nécessaire, mais le temps de battement est d'environ 5 minutes la plupart du temps.

Il peut arriver que notre réseau de transports publics subisse des perturbations et que, de ce fait, le changement ci-dessus soit rendu plus compliqué ou impossible. Le cas échéant, le service Taxibus peut alors constituer une alternative.

Au sujet de la relation entre les hauts de Lutry et l'Ouest lausannois, on ne peut en effet exclure que, dans certains cas, des changements supplémentaires sont aujourd'hui nécessaires et que, parfois, les horaires ne sont pas des plus adéquats pour certains usagés. La Municipalité ne peut que le déplorer et réitérer que la définition des horaires de transports publics n'est pas de son fait et qu'elle est par ailleurs établie en fonction de différents facteurs : les temps de remise à l'heure, la disponibilité du matériel, les horaires de trains, etc. Certes, notre Autorité souhaite que les Lutriens puissent bénéficier d'un service de transports publics qualitatif et fiable, mais les arbitrages se font à l'échelle de l'agglomération. Un point d'attention à ce sujet a tout de même été adressé aux TL.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le syndic Charles Monod		 Le secrétaire Patrick Csikos
---	---	---

Adopté en séance de Municipalité du 31 mars 2025.